Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Le Ministre

Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'économie sociale et solidaire

La secrétaire d'Etat

Secrétariat d'Etat chargé du numérique

La Secrétaire d'Etat

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Secrétariat d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 22 mars 2016

Monsieur le Président,

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99,8 % du nombre total d'entreprises en France. Elles emploient 7,1 millions de salariés, réalisent un chiffre d'affaires de 1 300 milliards d'euros annuel, soit plus d'un tiers du chiffre d'affaires total des entreprises françaises. Les PME françaises sont des acteurs essentiels de notre économie ; elles sont les piliers d'un retour durable à la croissance et l'emploi. Leur développement est stratégique pour le renforcement de la compétitivité de nos industries.

Avec la transition numérique, le paysage économique se redessine. Les nouveaux paradigmes auxquels nos entreprises sont confrontées sont multiples : bouleversement des chaînes de valeur traditionnelles, marchés globalisés, compétition internationale, besoin d'investissements plus importants pour suivre la course à l'innovation, diversification des modes de production et de vente des biens et services, ou encore transformation des métiers.

Nous savons que, comme le Gouvernement, vous partagez la conviction que la transition numérique représente bien plus d'opportunités que de menaces pour l'économie française, forte de nombreux champions dans ce domaine. Certaines entreprises ont pu considérablement développer leurs marchés grâce à la vente en ligne, et ainsi investir dans de nouveaux outils et créer des emplois. Ces exemples doivent montrer la voie et encourager d'autres entreprises à se lancer dans le e-commerce.

Monsieur Mounir Mahjoubi
Président du Conseil National du Numérique

Cependant, plusieurs indicateurs objectivent le risque d'un retard de la transition numérique des PME. Par exemple, en 2015, seulement 66,1 % des PME françaises étaient équipées d'un site Internet contre 95,1 % des PME finlandaises et 80,3 % des PME anglaises. En 2014, à peine plus de 10 % des PME françaises - secteur financier exclu - vendent leurs produits ou services en ligne, contre 35 % des grandes entreprises[1]. Cet état de fait illustre les potentiels de croissance encore latents aujourd'hui pour de nombreux acteurs économiques français, alors même qu'Internet est le lieu de nouvelles opportunités économiques.

Le Gouvernement souhaite donc saisir le Conseil national du numérique afin qu'il élabore, en liaison très étroite avec la direction générale des entreprises, et en co-construction avec les différents acteurs partenaires, un plan d'action national pour la transition numérique des PME. Ce travail devra couvrir les enjeux suivants :

- sensibiliser les PME au besoin de déployer des nouvelles stratégies de commercialisation ;
- développer les capacités de commerce en ligne des PME, notamment vis-à-vis de clients à l'international et l'export de biens et services ;
- développer la connectivité des PME ;
- améliorer l'accès au financement pour les PME, afin de soutenir leur transformation numérique et notamment leurs besoins en matière d'équipement et de conseil ;
- poursuivre l'es efforts en matière de numérisation des échanges et des transactions (délais de paiement, facturation électronique) et les efforts de simplification des démarches administratives ;
- dresser le bilan des outils existants pour le soutien à la transition numérique des PME, afin d'augmenter leur impact. Ce travail devra nécessairement prendre en compte la question de la visibilité des outils de sensibilisation et d'accompagnement actuels.

Vous aborderez la question des usages du numérique dans les entreprises, ce qui impliquera une réflexion sur l'acculturation aux nouvelles manières de travailler et de s'organiser à l'intérieur et à l'extérieur des organisations, sur les mutualisations de ressources et de compétences, et sur la formation des entrepreneurs et de leurs salariés.

Nous souhaitons que vous adoptiez une approche pragmatique, afin que vos recommandations soient claires, précises et puissent, le cas échéant, rapidement être mises en œuvre. Votre démarche devra prendre en compte les spécificités sectorielles - en vous inspirant par exemple du Plan Transition Numérique dans le Bâtiment - mais aussi la diversité des profils d'entreprises, notamment selon leur taille et les étapes de leur croissance.

Vous réaliserez vos travaux en partenariat avec la direction générale des entreprises, avec qui vous élaborerez de nouveaux outils pertinents pour l'action de l'Etat en faveur des PME.

---

[1] 2015, Commission européenne, *Digital Agenda Scoreboard*

Pour définir ce plan d'action, vous consulterez en outre les administrations et les acteurs institutionnels concernés (direction générale du Trésor, programme Transition numérique, Business France, Bpifrance, etc). Vous devrez interagir avec les régions, qui sont les acteurs incontournables du développement économique.

Les premiers résultats de vos réflexions nous seront remis en juin 2016, un an après la présentation de la stratégie numérique du Gouvernement ; les résultats définitifs sont attendus pour octobre 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Emmanuel Macron | Martine Pinville | Axelle Lemaire | Matthias Fekl